



## Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Siège social : Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Antenne : Chemin des Jardins de Maguelone – 34970 MAURIN

### COMMISSION REGIONALE ELECTORALE

Lundi 15 juin 2026

## PROCES VERBAL

Les membres de la Commission Régionale Electorale de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en visioconférence sur convocation de son Président, Richard BERGAMO.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que **6 membres sont présents sur 11**.



#### Présents ou Représentés :

Mesdames Christine COMBES, Elodie DJAFEUR, Florence LARROQUE et Zoulika SALGUES

Messieurs Richard BERGAMO et Xavier TIZON

**Excusé(e)s :** André BOYRIE, Christel ESPINASSE, Jean-Philippe OLIVEIRA, Maria Carmen PEREZ et Kenneth STRANGE

**Assistent :** Justine MANZANO PEREZ (Assistante de Direction) et Eric RODRIGUEZ (Directeur Territorial)



Numéro d'annexe	Titre
1	Tableaux des clubs, des voix au 31 mars 2026 et Répartition des mandats / procuration
2	Liste des clubs pour les délégués fédéraux à élire lors de l'AG
3	Tableau des candidats au Comité Directeur Régional validés par la réunion du jour
4	Tableau des candidats aux postes de Délégués Fédéraux validés par la réunion du jour



Richard BERGAMO, Président de la Commission Electorale et Eric RODRIGUEZ, Directeur Régional ouvrent la séance à 13h10. Ils indiquent que la Commission Régionale Electorale (CRE) est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un Vice-Président à la Commission Régionale Electorale
2. Détermination de la lettre de début de numérotation
3. Etude des candidatures reçues à l'élection des postes vacants aux Comité Directeur Régional
4. Etude des candidatures reçues à l'élections des délégués fédéraux
5. Validation des clubs, des voix au 31 mars 2026 et de la répartition des mandats / procurations
6. Détermination du Bureau de Vote
7. Prochaines échéances de la Commission



### 1/ Election au poste de Vice-Président de la Commission Régionale Electorale

La Commission doit élire une Vice-présidente afin de statuer sur les différents éléments cités dans l'Ordre du Jour. Eric RODRIGUEZ rappelle que le Comité Directeur Régional et le Bureau Régional ont validé la composition de la commission et sa présidence **uniquement**.

Eric RODRIGUEZ demande aux membres présents qui candidate à cette vice-présidence de la Commission. Mme Zoulika SALGUES se propose.

**Cette candidature est validée à l'unanimité. Zoulika SALGUES relaiera Richard BERGAMO en cas d'absence.**

### 2/ Détermination de la lettre de début de numérotation

Richard BERGAMO propose avant de vérifier les candidatures de déterminer la lettre de départ des candidatures. Cette lettre déterminera le numéro « 1 » et on utilisera en suivant l'ordre alphabétique. Arrivé au « Z » nous repartirons à la lettre « A ».

Sur proposition, la lettre « C » a été retenue par la Commission.

### 3/ Etude des candidatures reçues à l'élection des postes vacants au Comité Directeur Régional

Afin de préparer au mieux la réunion, Richard BERGAMO a demandé à Justine MANZANO PEREZ d'effectuer l'ouverture de toutes les enveloppes reçues pour que les fiches puissent être scannées et présentées à l'ensemble des membres en visioconférence.

La Commission contrôle individuellement chaque candidature et statue sur chaque candidat dans l'ordre d'arrivée des enveloppes.

Les deux fiches ont été envoyées par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans les délais requis.

N° Candidat	NOM	Prénom	sexe	Groupement Sportif	Comité	Médecin	Moins de 26 ans
1	COSTA	Noémie	Féminin	MAUGUIO BASKET	0034 - Hérault	NON	OUI
2	SCHMID-ELKOUCH	Yanis	Masculin	MILHAUD GENERAC UCHAUD NIMES GARD BASKETBALL	0030 - Gard	NON	OUI

**À la suite de l'étude des candidatures, la Commission décide de valider à l'unanimité les 2 candidatures reçues.**

### 4/ Etude des candidatures reçues à l'élection des délégués fédéraux

La présidente de la séance présente et communique les éléments concernant les candidatures reçues aux postes de délégués fédéraux.

Il précise qu'il y a trois postes de titulaires à pourvoir.

N° Candidat	NOM	Prénom	sexe	Groupement Sportif	Comité
1	CHAPPAT	Huguette	Féminin	PRAYSSAC BASKET CLUB	4682 - Quercy Garonne
3	DESSAINT	Jean-Jacques	Masculin	Comité Départemental 0034	0034 - Hérault
2	PUEL	Alain	Masculin	RODEZ BASKET AVEYRON	1248 - Aveyron Lozère

Après étude, le président a demandé la validation des trois candidatures reçues.

**À la suite de l'étude des candidatures, la Commission décide de valider à l'unanimité les 3 candidatures reçues.**

Le Directeur Régional présente un tableau contenant tous les clubs de la région, le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2026, le type de club, la possibilité d'utiliser une procuration ou pas et leur participation pour les élections des délégués fédéraux à l'AG FFBB.

Le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2026 détermine le nombre de voix pour le club. Eric RODRIGUEZ rappelle que seulement les clubs votent lors des AG de la Ligue Régionale (les établissements et les licenciés individuels ne participent pas aux votes).

Le type de club est déterminé en fonction du niveau de pratique de l'équipe Seniors et des équipes Jeunes Région ; ainsi 5 types de club existent sur le tableau : Senior National, Senior Régional, Jeune Régional, Senior Pré-Régional et Département – Autres.

Tous les clubs peuvent bénéficier d'un mandat (pour rappel : un-e président-e peut émettre un mandat à un-e licencié-e du club de plus de 16 ans pour représenter le club lors de l'AG) . Ce mandat peut être présenté et remis lors de l'émargement de l'AG.

Seulement les clubs classés « Autres » peuvent établir une procuration à un autre votant pour les représenter lors de l'AG, sauf que cette procuration doit être arrivée à la Ligue par courrier ou remise en main propre pour le vendredi 26 juin 2026 à 18h00. Cette procuration permet une représentation par un votant d'un autre club.

Le nombre de voix total pour l'AG 2026 sera donc de 43 153 voix réparties sur les 277 clubs (dont 37,1% de féminines) :

- 25 clubs participeront à l'élection des délégués fédéraux.
- 83 clubs pourront bénéficier du système de la procuration.

Il est rappelé que les clubs qui sont en situation de dettes fédérales, régionales et/ou départementales ne pourront pas voter.

Eric RODRIGUEZ informe que les votants (présidents ou co-présidents) seront aussi intégrés dans le tableau final après que les comités auront finalisés les affiliations et les corrections pour les présidences des clubs.

**Ce tableau est validé à l'unanimité.**

## 6/ Détermination du bureau de vote

Le bureau de vote doit être composé du Président de la Commission Régionale Electorale et de 4 autres membres. Richard BERGAMO sollicite les membres présents.

Après échange, Richard BERGAMO propose la constitution suivante pour le bureau de vote de l'AG du 27 juin 2026 :

- Richard BERGAMO
- Christine COMBES
- Elodie DJAFEUR
- Zoulika SALGUES
- Xavier TIZON

**Cette composition est validée à l'unanimité.**

En cas d'absence de l'un des membres du bureau de vote, il sera remplacé par un autre membre de la Commission non concerné par les votes. De même, en l'absence de Richard BERGAMO à l'Assemblée Générale, la présidence du bureau de vote reviendra à Zoulika SALGUES.

**Cette proposition est validée à l'unanimité.**

Les membres présents ne faisant pas partie du bureau de vote seront en charge du contrôle, de la surveillance et des éventuels litiges de l'émargement le jour même de l'AG. Les membres seront également affectés à la distribution ou à aider à la distribution des moyens de vote.

Il reste encore à la commission à statuer sur :

- les clubs interdits de vote pour raison de dettes,
- toutes demandes émises par les candidats.

Eric RODRIGUEZ précise que Richard BERGAMO pourra reconvoquer en fonction des besoins les membres à distance.

Justine MANZANO PEREZ présente le prestataire retenu pour le vote électronique. Elle informe les membres que le prestataire retenu est la société VOTEBOX. La prestation validée est la suivante :

- Emargement numérique des représentants via un smartphone (ou tablette)
- Vote dématérialisé via un smartphone (ou tablette)
- Communication à la Commission des résultats pour les résolutions à faire valider en AG

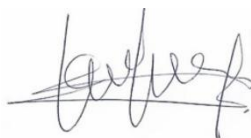
Eric RODRIGUEZ et Justine MANZANO PEREZ informent les membres que les convocations à l'Assemblée Générale ont bien été envoyées aux clubs du territoire dans les délais prévus.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de la commission déclare la séance levée à 13h40.



Fait à TOULOUSE (31), le 15 juin 2026



*Président de la Commission Régionale Electorale*  
**Richard BERGAMO**

# RAPPELS REGLEMENTAIRES

## Composition de la commission :

- |                                |                        |                                  |
|--------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| • Président de la Commission : | M. Jean CALVET         | représentant le territoire 0081  |
| • Membres :                    | Mme Christine COMBES   | représentante le territoire 0030 |
|                                | Mme Nathalie DESSAINT  | représentante le territoire 0034 |
|                                | M. Aurélien DUGUE      | représentant le territoire 0034  |
|                                | Mme Véronique JORDAN   | représentante le territoire 1166 |
|                                | M. Bruno MARITON       | représentant le territoire 1166  |
|                                | Mme Christelle PAULINO | représentante le territoire 0009 |
|                                | M. David SANTOS        | représentant le territoire 0031  |
|                                | Mme Sandrine VILAPLANA | représentante le territoire 0034 |

## Rôle et décision de la Commission Electorale :

- Validation de la conformité des candidatures,
- Validation de la liste des clubs, des voix et des votants (calcul des voix : nombre de licenciés au 31 mars 2025),
- Décision prise à l'unanimité sous la condition de la présence de la moitié des membres
- Réalisation et diffusion des P.V. de la Commission Electorale.
- Proclamation des résultats

Rappels des Statuts de la Ligue Régionale sur les membres du Comité Directeur Régional :

- 30 membres dont 1 médecin, deux licenciés de moins de 26 ans (une femme et un homme), un représentant issu de chacun des 10 territoires de la ligue et au regard du pourcentage de féminisation, de 12 femmes (à minima)
- Lors de l'AG Elective de début de mandat en juin 2024, on était élu : 27 membres dont le médecin, les 10 représentants issus de chacun des comités de la Ligue et 11 femmes (restant un poste spécifique féminin à pourvoir en tant licenciée de moins de 26 ans). Les 11 membres féminins et le poste féminin vacant de moins de 26 ans répondent aux critères de la proportionnalité des féminines (37,5% arrêté au 31 mars 2025).

Informations sur les procédures des élections :

- Création par la Commission d'une liste des candidats établie par ordre alphabétique avec les différents critères : Médecin / Moins de 26 ans / Territoire / Genre
- Elections :
  - Au 1<sup>er</sup> tour, les candidats ayant obtenu la majorité des voix présentes ou représentées
  - Au 2<sup>ème</sup> tour, dans l'ordre des voix obtenus
- Pourvoi des places (dans cet ordre) :
  - Pourvoi de la place féminine de moins de 26 ans
  - Pourvoi de la place masculine de moins de 26 ans
  - Pourvoi des places restantes et non-critérisées